

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité er	nvironnementale	
Date de réception : 15/01/2020	Dossier complet le :		N° d'enregistrement ;
13/01/2020	16/01/2020		F09320P0008
	1. Intitulé du pr		
RD 522 - Raccordement à la RD 948 sur la co		uge	
(Ribiers avant regroupement de commune	5)		
A DESCRIPTION OF THE PERSON OF	O'POLICIA POR MARIO CI PORTO POR L'ATRIPOLITACION	STATE OF THE PERSON NAMED IN STATE OF THE PER	CONTROL CONTROL OF THE CONTROL OF TH
2.1 Personne physique	(ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou au (ou des)	pennonnaire(s)
Nom	Prénom		The state of the s
	Tichon	TIME DESIGN	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	DEPARTEMENT DES HAUT	FS-ALPES	
Nom, prénom et qualité de la personne	Jean-Marie BERNARD, Prés		
habilitée à représenter la personne morale	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
RCS / SIRET 2 2 0 5 0 0 0	1 1 0 0 0 8 9	Forme juridique	Collectivités territoriales
Joigne	ez à votre demande l'ani	nexe obligatoire	n°1
2 Culturale (a) applicable (a) du table	uu daa aaulla ah aulkkusa uun	avá à Parlinia D 1	22. 2 du ando de l'anticonnantant et
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	dimensionnement correspo		22-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous-catégorie			s seuils et critères de la catégorie
It de calegorie el sect calegorie	(Préciser les éventuelles ru	briques issues d'a	utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6a - Construction de route classée dans le	Déplacement du tracé de la	RD 522 sur un liné	aire d'environ 180 mètres
domaine public routier du département	**		
Property and the second second second	A Cavachárichianas aénás	nios du avaist	
Debuggi She annoyées ay méasatéanny	4. Caractéristiques génér		
Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet, y compris les évent			oromologie
4.1 Nature au projet, y compils les eveni	deis navadx de demonitori		
L'opération consiste à dévier la RD 522 sin		ge de Ribiers (centr	e ancien), en la raccordant plus
directement à l'entrée nord du village, sur		i il. or iliz pere	11
La route départementale aura une largeur mètres de largeur (5,50 mètres entre band			
La pente du profil en long est de l'ordre de		it de partet d'adire	d diffiede.
Le projet nécessite la démolition d'une pet		nauvais état, acquis	se par le Département des Hautes Alpes

4.2 Objectifs du projet
Améliorer la sécurité et le cadre de vie dans le village en limitant le trafic. Permettre une circulation facilitée aux véhicules de grand gabarit entre la RD 948 à Val Buëch-Méouge et la RD4075 (dans les
Alpes de Haute-Provence) en évitant la traversée du vieux village.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
- Démolition d'une petite maison d'habitation ; - Dégagement des emprises et remblais ; - Réalisation des couches de chaussée ;
- Pose de dispositifs de retenue. Les travaux seront réalisés en grande partie hors circulation, sauf pour les raccordements de part et d'autre du nouveau tracé.
Les travaux seront realises en granae partie nois encanation, saan pour les raccoracinents de part et à datre du nouveau trace.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Le trafic routier restera similaire à l'actuel, soit environ 500 véhicules par jour dont 3 % de poids lourds.

4.4 A quelle(s) procédure(s) adminis La décision de l'autorité environnem		
Sans objet		
	projet et superficie globale de l'opérati deurs caractéristiques	tion - préciser les unités de mesure utilisées Valeur(s)
Longueur du projet Largeur de plateforme routière Largeur de voie roulable Matériaux d'apport pour remblais rout Superficie globale		180 m 8,50 m 5,50 m 10 000 m3 0,6 Ha
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long°' Lat°'"_
Entrée nord de Val Buëch-Méouge	Pour les catégories 5° a), 6° a), bet c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34° 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées: Val Buëch-Méouge	
4.7 S'aait-il d'une modification/exten	ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d ent les e projet et	age existant? Oul X Non

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			A proximité de la ZNIEFF "Le Grand Buëch, ses iscles et ses ripisylves de Laragne à Sisteron" (Code 930020423), à une distance d'environ 400 mètres
En zone de montagne ?	X		
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?	\boxtimes		Parc Naturel Régional des Baronnies ; la commune de Val Buëch-Méouge est située en limite sud-est du périmètre du parc.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		×	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?			Le périmètre du site inscrit du "Château, vieux village de Mison et abords" s'étend au sud jusqu'à l'entrée de Ribiers et s'arrête au Torrent de Clarescombe. Le projet d'aménagement de la RD522 se situe en bordure immédiate, à une distance de 3,700 kilomètres du château.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		A proximité de la zone Natura 2000 du Buëch (FR9301519), à une distance d'environ 400 mètres.
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-Il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables sulvantes ?

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		\boxtimes	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	×		Les remblais et les couches de chaussée seront réalisés avec des matériaux provenant de carrière.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		\boxtimes	
Milieu nature			×	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		- Talus routier existant de la RD948 (environ 800 m2) ; - Friche (environ 3 000 m2) ; - parcelle bâtie (environ 1 000 m2).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	\boxtimes		Le projet se situe en "zone 3 modérée" vis à vis du risque sismique. Il se situe en zone inondable dans le lit majeur du Buëch (lit majeur et majeur exceptionnel).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Le trafic dans le vieux village est déplacé en périphérie nord-est. Il reste cependant faible (environ 500 véhicules / jour).
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		La réalisation des travaux est source de bruit compte tenu des déplacements des engins de chantier. Les travaux ne devrait toutefois pas durer plus de deux mois.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	\boxtimes		Les travaux sont susceptibles de créer ponctuellement des vibrations au moment du compactage des remblais et des couches de chaussée. En phase d'exploitation, le projet ne créera pas de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	En phase chantier, lors des travaux de terrassements, des émissions de poussière sont possibles. Les zones circulées par les engins de chantier seront arrosées pour y remédier.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Les eaux pluviales de la nouvelle plate forme routière (1 500 m²) sont rejetées dans le torrent de Clarescombes.
	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Produits inertes de démolition de la maison. Le diagnostic amiante précise qu'il y a une canalisation verticale en fibro- ciment. Du plomb dans la peinture des volets a aussi été identifié. Les précautions nécessaires seront prises pour la manipulation et l'évacuation de ces déchets en centre agréé.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
Cadre de vie / Population			×	
	ences du projet ident	lfiées d	au 6.1 so	nt-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
approuvés Oui	Non X Si oui, décri	vez les	quelles :	
6.3 Les incide	ences du projet identii	iées a	u 6.1 son	-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oul	Non X Si oui, déc	rivez le	esquels :	

né	Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les ef gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join e annexe traitant de ces éléments) :	
San	s objet	
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	on
	e zone en friche. La surface imperméabilisée de la nouvelle route est inférieure à 1 500 m2. Ir toutes ces raisons, une évaluation environnementale ne paraît pas nécessaire pour ce projet.	
	8, Annexes	
8.	1 Annexes obligatoires	
8.	1 Annexes obligatoires Objet	
8.	1 Annexes obligatoires	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	X
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du	X

		Objet
	9.	Engagement et signature
certifie sur l	'honneur l'exactitude des renseign	ements ci-dessus
Fait à	GAB	1e. 14 j-vin 7020
		~
nature		our le Président et par délégation
nature		Le Unef du Service Ingénierie
		40

